

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 SEPTEMBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-Président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Patricia GONZALEZ, Georges HAYEK, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Sandra PETER.

La séance est ouverte à 19h05 par le Vice-Président du CCAS.

1. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1.1 Bons alimentaires :

Pas de bon alimentaire attribué depuis le dernier conseil d'administration.

1.2 Demandes de secours financiers :

Pas de secours financier attribué depuis le dernier conseil d'administration.

1.3 Présentation du nouveau règlement d'attribution des aides sociales facultatives :

Une réunion de travail est programmée le jeudi 17 octobre 2024 à 19h en mairie pour finaliser le nouveau règlement.

2. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

2.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

1 dossier de demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais de journée en foyer.

conservera l'argent de poche mensuel correspondant à 10% de ses ressources, avec un minimum légal à 121 € au 01/01/2024. Une participation mensuelle globale de 310.00 € est laissée à la charge des obligés alimentaires. Enfin, le montant des avances consenties pourra faire l'objet d'une récupération sur succession.

Objet : Prise en charge de frais d'hébergement en EHPAD

Concerne :

Notification de décision :

Le bénéfice de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de séjour est accordé à [REDACTED]. L'intéressé reversera mensuellement ses ressources à l'établissement d'hébergement, selon justificatifs transmis. Par ailleurs elle conservera l'argent de poche mensuel correspondant à 10% de ses ressources, avec un minimum légal à 121 € au 01/01/2024. Enfin, le montant des avances consenties pourra faire l'objet d'une récupération sur succession.

3. ACTIVITES DU CCAS

3.1 Fête de Noël 2024 :

- Présentation du rétroplanning.
- Détermination du public invité au repas et pouvant prétendre au colis :
Seront invités aux repas les personnes de 74 ans et plus inscrits sur le fichier domiciliaire. Les personnes de 82 ans ou plus ne pouvant ou ne souhaitant participer au repas pourront bénéficier d'un colis déposé au domicile par les élus du conseil municipal ou membres du conseil d'administration.
- Présentation des devis pour le repas et les boissons :
 - Du Côté Traiteur : Pas de devis. Réponse du traiteur par courriel : « Nous ne pourrons pas vous répondre dans les délais. Le Chef de cuisine n'a pas encore réussi à faire les offres de menus CCAS. Je vous remercie pour votre compréhension ».
 - Traiteur SCHWOOB : pas de réponse. Le traiteur ne souhaite plus travailler avec la commune.
 - L'O à la bouche : pas de devis. Réponse du traiteur par téléphone : « le prix maximum indiqué sur la demande de devis n'est pas suffisant pour faire une proposition. »
 - Chez Soi :

Pour 250 personnes :

Repas sans boissons : 9 582.50 € (soit 38.33 € par personne).

Avec boissons : 11 607.50 € (soit 46.43 € par personne).

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2024
Application agréée E-legalite.com

Soit 2025.00 € pour les boissons (soit 8.10 € par personne)

Pour rappel en 2023 :

Repas sans boissons : 8 762.06 € pour 228 personnes soit 9 607.52 € pour 250 personnes (soit 38.43 € par personne).

Boissons : 1 438 € (vins et crémant) + 348.17 € (eaux et jus d'orange) soit un total de 1 786.17 € (soit 7.14 € par personne).

Le conseil d'administration retient la candidature du traiteur « Chez Soi » pour le repas de Noël des séniors. Il sera proposé au traiteur de le rencontrer au PréO Scène afin qu'il puisse prendre connaissance des infrastructures du site. Il lui sera également demandé de pouvoir tester les vins proposés et déterminer le montant de la mise en place de la salle par leurs soins.

A noter : seule la transmission du bon de commande au traiteur fera office de validation définitive.

- Choix des prestataires sollicités pour le colis de Noël :
 - Cafés Henri
 - Hopla
 - Propositions commerciales transmises au CCAS par voie postale ou électronique.

Le conseil d'administration retient la candidature du magasin Hop'la pour la confection des colis de Noël. Il sera proposé de rencontrer le fournisseur pour s'assurer qu'il soit bien capable de respecter certains critères comme les délais de livraison, le contenu du colis (notamment la présence d'une carte de vœux), la capacité de répondre à une commande complémentaire dans un certain délai (commande passée le 20/11/2024 pour une livraison le 10/12/2024), etc...

A noter : comme pour le traiteur, seule la transmission du bon de commande fera office de validation définitive.

- Validation du choix de l'animation :
Le Bergen Band assurera l'animation musicale du repas de Noël.
- Gestion du vestiaire :
Comme les années précédentes, il sera proposé aux Scouts de gérer le vestiaire.
- Décorations de table fabriquées par le périscolaire.

3.2 Plan canicule 2024 :

La veille sanitaire est active depuis le 1^{er} juin 2024.

Envoi d'un courrier aux personnes figurant sur le registre afin de vérifier les informations figurant sur le fichier. Pas de déclenchement de l'alerte orange pas la Préfecture cet été.

3.3 Point sur le « Club des Séniors » :

Prochaines dates :

- Octobre : mardi 01/10/2024 à 14h00 et mardi 22/10/2024 à 14h00
- Novembre : mardi 05/11/2024 à 14h00 et mardi 19/11/2024 à 14h00
- Décembre : mardi 03/12/2024 (Saint-Nicolas) à 14h00 et mardi 17/12/2024 à 14h00

3.4 Point sur les anniversaires séniors :

- Présentation du calendrier du 4^{ème} trimestre 2024.
- Délibérations sur les montants des arrangements floraux :
Montants proposés :

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré adoptent à l'unanimité les tarifs suivants pour l'achat d'arrangements ou de fleurs pour les anniversaires séniors suivants :

80 ans et 90 ans : 40 € (bouquet à 25 € pour les résidents de l'EHPAD Bethel précédemment domiciliés sur la commune)

100 ans : 50 € (bouquet à 25 € pour les résidents de l'EHPAD Bethel précédemment domiciliés sur la commune)

Noces d'or ou de diamant : 50 €

3.5 Retour sur les sujets abordés lors des réunions de service hebdomadaires.

4. COMMUNICATION

- Une Actu est prévue début octobre ;
- Un Mag devrait paraître mi-décembre.

5. LOGEMENT SOCIAL

5.1 Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34
CA du 22/06/2023	11	11	8	5	35
CA du 21/09/2023	11	7	8	4	30
CA du 16/11/2023	13	5	12	5	35
CA du 08/02/2024	5	2	9	4	20
CA du 28/03/2024	10	5	10	2	27
CA du 13/06/2024	10	5	6	2	23
CA du 19/09/2024	7	3	11	2	23

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-067-216703439-20240919-CRACCCAS_0

5.2 Livraison de 39 logements sociaux Neolia (rue de la Paix et rue du Moulin) dont 34 logements séniors :

34 Logements séniors :

- 1 T1 en PLAI
- 5 T1 en PLUS
- 2 T1 en PLS
- 2 T2 en PLAI
- 19 T2 en PLUS
- 4 T2 en PLS
- 1 T3 en PLUS

5 logements sociaux classiques :

- 4 T2 en PLS
- 1 T3 en PLS

3 dossiers ont été soumis au bailleur social.

2 sont passés en commission et se sont vus attribuer un logement.

5.3 Prochaines livraisons de logements sociaux :

- Vilogia : 17 logements situés route de Saverne et rue HOFACKER (dont 7 séniors) livrés en février 2025 ;

- Neolia : 11 logements situés 83 route de Saverne, courant du 1^{er} trimestre 2026.

Ces éléments ne tiennent compte que des programmes ou un permis de construire a été accordé.

Les dates sont données à titre indicatif.

6 **DIVERS**

Dates pour les conseils d'administration de l'année 2024 :

- Jeudi 14 novembre 2024 à 19h00.

Pour rappel, sauf urgence, les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 20h35.

Certifié conforme et exécutoire.

La Présidente,
Cécile DELATTRE,

